



**BESOIN D'UN
SOUTIEN POUR
VOTRE LOGEMENT
SUITE À LA CRISE
SANITAIRE ?**

**Jusqu'à 300 €
d'aide gratuite
pour payer votre loyer
ou prêt immobilier**

Jusqu'à 300 € (150 € sur 2 mois) pour vous aider à surmonter cette période difficile.

VOUS ÊTES...

- **Salarié ou demandeur d'emploi** d'une entreprise du secteur privé⁽¹⁾,
- **Locataire ou propriétaire** de votre résidence principale.

Et votre salaire mensuel net :

- a diminué **d'au moins 15 % pendant la crise sanitaire** (chômage partiel, arrêt de travail pour garde d'enfants, perte d'emploi...),
- a été **inférieur à 1 828,50 €⁽²⁾** (soit 1,5 Smic), au 1^{er} mois de la baisse de vos revenus.

VOUS AVEZ...

Besoin d'un **soutien financier pour faire face à vos charges de logement** (loyer, mensualité d'emprunt immobilier, eau, électricité...), ayant atteint un niveau supérieur à 40 % de vos revenus lors de cette période.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET RECEVEZ JUSQU'À 300 € POUR PAYER VOTRE LOYER OU PRÊT IMMOBILIER



Aide
gratuite



Service
100 %
dématérialisé



Paiement
rapide



Jusqu'à 6 mois
après le 1^{er}
mois de baisse
de vos revenus

CONNECTEZ-VOUS SUR actionlogement.fr

> rubrique 'Surmonter des difficultés'

Plus d'information au **0970 800 800**
9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

⁽¹⁾ Le demandeur d'emploi doit être issu d'une entreprise du secteur privé ou devait être embauché dans une entreprise du secteur privé.

⁽²⁾ En cas de chômage partiel, de réduction de votre temps de travail ou de garde d'enfants, votre revenu mensuel net doit être compris entre 1 et 1,5 Smic, soit entre 1 219 € et 1 828,50 €.

Une seule aide par ménage. Aide soumise à conditions, octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services, et dans la limite des fonds disponibles.

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL